

## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT

### REFERENCES:

- CODE DE L'EDUCATION (ARTL.111-4,L 421-2 AL 421-4, R.421-14A.R.421-36,0 421-31A 33 ET R.421-42ET43)
- CIRCULAIRE DU 30 AOUT 1985 MODIFIEE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION;
- CIRCULAIRE 2006137DU 25 AOUT 2006 RELATIVE AU ROLE ET A LA PLACE DES PARENTS A L'ECOLE;
- CIRCULAIRE 2010128DU 20 AOUT 2010 RELATIVE A LA COMPOSITION ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA VIE LYCEENNE;
- DECRET 2023-805 DU 21 AOUT 2023 ART 4 MODIFIANT R421-30 (VOTE ELECTRONIQUE) ET CA DMILHAUD 6 JUILLET 2023

### RAPPEL DU CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES :

- Mise à disposition des listes électorales pour consultation au Secrétariat de Direction à partir du vendredi 20 septembre 2024.
- Les listes de candidats et les déclarations de candidatures, signées par les candidats seront déposées au Secrétariat de Direction du collège jusqu'au lundi 30 septembre 2024, avant 17h, délai de rigueur.  
Elles pourront être modifiées jusqu'au 1 octobre 2024.
- Affichage des déclarations de candidatures à partir du 30 septembre 2024 au matin.
- Remise ou envoi du matériel de vote à partir du jeudi 03 octobre 2024.

### QUI VOTE:

CHAQUE PARENT EST ELECTEUR ET ELIGIBLE SOUS RESERVE POUR LES PARENTS D'ENFANT MINEUR DE NE S'ETRE PAS VU RETIRER L'AUTORITE PARENTALE. IL NE DISPOSE QUE D'UNE VOIX QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SES ENFANTS INSCRITS DANS LE MEME ETABLISSEMENT. LORSQUE L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE A ETE CONFIE A UN TIERS QUI ACCOMPLIT TOUS LES ACTES USUELS RELATIFS A LA SURVEILLANCE ET A L'EDUCATION DE L'ENFANT, CE TIERS EXERCE A LA PLACE DES PARENTS LE DROIT DE VOTER ET DE SE PORTER CANDIDAT. CE DROIT DE SUFFRAGE EST NON CUMULATIF AVEC CELUI DONT IL DISPOSERAIT DÉJÀ AU TITRE DE PARENT D'UN OU PLUSIEURS ELEVES INSCRITS DANS L'ETABLISSEMENT. LES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE BENEFICIENT DES MEMES DROITS QUE LES NATIONAUX.

### PROCEDURE DE VOTE

Date officielle des élections	VENDREDI 11 OCTOBRE 2024
Consultation profession de foi	Sur le site du collège: <a href="https://clg-milhaud-sartrouville.ac-versailles.fr">https://clg-milhaud-sartrouville.ac-versailles.fr</a>
Heures d'ouverture scrutin	Du Lundi 7 octobre 2024 au vendredi 11 octobre -17h
Nombre de siege à pourvoir	6
Modalités de vote	Vote électronique via l'application pronote. Un poste informatique est disponible pour voter au collège.
Consignes pour voter	Distribution papier

Mme DORME, Principale

